FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Kérafine CF N1

Date d'impression 1 février 2021

Date de révision : 22 Juin 2020

Présentation et règles de rédaction conformes au règlement (CE) 1907/2006 et annexes.

1. IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE

1.1 Identification du mélange : Kérafine CF N1

1.2 Numéros : CAS : 8002-74-2

1.3 Utilisation de la préparation : mélange de paraffines utilisé pour la fabrication des bougies

1.4 Nom des compagnies :

Fournisseur : ADC

123 rue Marie Curie 26780 Châteauneuf-du-Rhône

Tél. : 33 (0)4 75 54 35 05

E-Mail : contact@adc-solution.com

N° de téléphone d'appel d'urgence : ORFILA 33 (0)1 45 42 59 59

CENTRES ANTI-POISON :

Paris : 33(0) 1 40 05 48 48 Angers : 33 (0)2 41 48 21 21 Bordeaux : 33 (0)5 56 96 40 80

Lille : 0 825 812 822 Lyon : 33 (0)3 4 72 11 69 11 Marseille : 33(0) 4 91 75 25 25

Nancy : 33 (0)3 83 32 36 36 Rennes : 33 (0)2 99 59 22 22 Strasbourg : 33 (0)3 88 37 37 37

Toulouse : 33 (0)5 61 77 74 47

Centres de Toxicovigilance : GRENOBLE – REIMS - ROUEN

2. IDENTIFICATION DES DANGERS :

2.1 Classification du mélange :

Définition du produit : UVCB

2.1.1 Classification selon Règlement CE No. 453/2010 [CLP/GHS] : Non classifié

2.1.2 Classification selon Règlement CE No. 1272/2008 : Non classifié

Voir section 16 pour les textes intégraux de mots R et indications de danger. Pour plus de détails concernant les effets sur la santé, se référer à la section 11.

2.2 Eléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Symbole(s) de danger : N.A.

Indication de danger : N.A.

Phrases de risque : Ce produit n'est pas classé selon la législation de l'Union Européenne.

Conseils de prudence : Non applicable

Ingrédients dangereux : N.A.

Eléments d'étiquetage supplémentaire : Non applicable.

2.3 Autres dangers

2.3.1 Le produit ne répond pas aux critères pour la classification PBT selon règlement (CE) n. 1907/2006, Annexe XIII : P non disponible, B non disponible, T non.

2.3.2 Le produit ne répond pas aux critères pour la classification vPvB selon règlement (CE) n. 1907/2006, Annexe XIII : Non disponible.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS :

3.1 Identification de la préparation : mélange d'hydrocarbures solides saturés.

EINECS N°	CAS N°	REACH N°
232-315-6	8002-74-2	01-2119488076-30-0xxx

3.2 Substances dangereuses : AUCUNE (CE 453/2010)

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours :

4.1.1 Inhalation : Transporter la personne touchée à l'air libre dans un milieu qui n'a pas été contaminé et le maintenir en position latérale de sécurité afin de favoriser la respiration. Consulter un médecin.

4.1.2 Contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon et rincer abondamment. En cas de contact et/ou solidification du produit fondu sur la peau, obtenir une assistance médicale pour les brûlures éventuelles.

4.1.3 Contact avec les yeux : Laver immédiatement et en abondance à l'eau courante. Vérifier la présence de lentilles de contact. Consulter un médecin.

4.1.4 Ingestion : Rincer la bouche à l'eau. Ne pas provoquer le vomissement, sauf avis médical. Consulter un immédiatement un médecin.

4.2 Symptômes et effets principaux aigus ou par accumulation : Aucun effet significatif. La cire chaude peut provoquer des brûlures.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : si une grande quantité de produit a été ingérer, contacter immédiatement un centre anti-poisons.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Appropriés : Appropriés : mousse – CO2 – Poudre – Sable.

Non approprié : eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit peut prendre feu s'il est chauffé à haute température ou mis en contact avec des surfaces très chaudes. Du dioxyde et du monoxyde de carbone peuvent se libérer par décomposition thermique. La combustion produit de la fumée lourde.

5.3 Conseils aux pompiers

S'habiller avec des vêtements ignifuges, gants et casques de protection compris et utiliser un appareil respiratoire adapté. Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées. Si possible, déplacer les contenants non endommagés loin de la zone de danger.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE :

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures :

Ne pas toucher ou marcher sur le produit répandu accidentellement. S'habiller avec les équipements de protection individuelle adaptés.

Protection individuelle d'urgence : voir les informations saisies à la section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Eviter la dispersion du produit dans l'environnement. Eviter l'introduction du produit dans tout réseau d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Prévenir de toute dissémination dans les réseaux d'eau. En cas de fuite, aspirer le produit ou le ramasser à l'aide de matériel absorbant inerte

ou laisser le produit se solidifier et ramasser par des moyens mécaniques. Placer le matériel contaminé dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. (Eliminer la matière collectée conformément à la réglementation locale en vigueur.)

6.4 Référence à d'autres sections : voir section 1 pour les numéros téléphoniques d'urgence. Voir section 8 pour les informations concernant les dispositifs de protection individuelle. Voir section 13 pour les informations concernant l'élimination des déchets.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE :

7.1 Manipulation :

7.1.1 Mesures de protection : s'habiller avec des équipements appropriés (voir section 8)

7.1.2 Indications d'hygiène au travail : défense de manger, boire et fumer dans les zones destinées à la manipulation du produit. Se laver mains et visage avant de manger, boire ou fumer. Enlever tous vêtements et équipements contaminés avant d'accéder au réfectoire. Ne pas manipuler en présence de flamme nue ou de source de chaleur. Les récipients sales et/ou contenant du produit ne doivent pas être percés, coupés, soudés ou exposés à des sources de chaleur ou flammes nues.

7.2 Stockage : Conserver le produit dans des zones bien aérées et sèches. Eviter l'exposition directe à la lumière solaire et éloigner des sources de chaleur ou de flammes nues.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE :

8.1 Paramètres de contrôle :

8.1.1 : Valeurs limites d'exposition : TLV – TWA : 2mg/m3 pour les vapeurs.

8.1.2 : Limites d'exposition supplémentaires selon conditions d'emploi : non disponibles.

8.1.3 : DNEL/DMEL et valeur PNEC : non disponible.

8.2 Contrôle de l'exposition / protection individuelle :

8.2.1 Disposition d'ingénierie : une bonne ventilation générale doit être suffisante pour contrôler l'exposition des employés aux polluants gazeux.

8.2.2 Mesures de protection individuelle : Protection yeux/visage : le port de lunettes de sécurité est conseillé dans le cas d'exposition au produit fondu.

Protection des mains : aucune protection spécifique. L'usage de gants de sécurité est conseillé dans le cas d'exposition au produit chaud.

Protection du corps : Dans le cas d'exposition au produit fondu, il est recommandé de porter un tablier de protection et des manches longues susceptibles de résister aux projections.

Protection respiratoire : protection respiratoire nécessaire dans le cas de formation de poussières ou de ventilation insuffisante.

8.2.3 Contrôle de l'exposition environnementale : Les émissions rejetées par les appareils de ventilation ou le processus de travail doivent être contrôlées pour s'assurer de leur conformité aux directives législatives concernant la protection de l'environnement.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES :

9.1 Informations générales :

Etat physique :	Solide à 20 °C – Liquide à 90 °C
Forme :	Plaques.
Couleur :	Blanc-Jaune
Odeur :	Pratiquement inodore.
Seuil olfactif :	Non applicable

9.2 Informations importantes relatives à la santé et à l'environnement :

pH :	Extrait aqueux neutre.
Températures caractéristiques :	
Point de figeage :	~50 °C ASTM D 938
Point d'éclair :	>190 °C NF T 60 118
Température d'auto inflammation :	> 300 °C
Décomposition :	> 300 °C
Propriétés comburantes :	Donnée non disponible
Pression de vapeur :	environ <0 ,01 hPa à 20 °C
Danger d'explosion :	le produit n'est pas explosif
Densité à 20 °C :	Environ 900 kg/m3
Solubilité :	Dans les solvants organiques : miscibles
Hydro solubilité :	Insoluble dans l'eau.
Limite supérieure d'inflammabilité :	--
Limite inférieure d'inflammabilité :	--
Coefficient de partage n-octanol/eau :	Donnée non disponible.
Densité de vapeur (Air = 1) :	non applicable

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 RéactivitéPeut réagir avec les agents oxydants comme les chlorates, nitrates, peroxydes, …

10.2 Stabilité chimique : Le produit est stable dans les conditions normales de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter : Eviter le contact avec les sources de chaleur, flammes nues et agents oxydants forts.

10.5 Matières incompatibles : Eviter le contact avec les oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune décomposition dangereuse n'est observée. Des oxydes de carbone peuvent se former en cas de combustion.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES :

Effets aigus potentiels sur la santé :

Inhalation :	Aucun effet important ou danger critique connu
Ingestion :	Aucun effet important ou danger critique connu
Contact avec la peau	Aucun effet important ou danger critique connu
Contact avec les yeux	Aucun effet important ou danger critique connu
Toxicité aiguë	
Généralités	Aucun effet important ou danger critique connu
Cancérogénicité	Aucun effet important ou danger critique connu
Mutagénicité	Aucun effet important ou danger critique connu

Tératogénicité	Aucun effet important ou danger critique connu
Effets sur le développement	Aucun effet important ou danger critique connu
Effets sur la fertilité	Aucun effet important ou danger critique connu
Inhalation	Aucune donnée spécifique
Ingestion	Aucune donnée spécifique
Contact avec la peau	Aucune donnée spécifique

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Toxicité	Non disponible
12.2 Persistance et dégradabilité	Non disponible
12.3 Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable
12.4 Mobilité dans le sol	Non disponible
12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB	Non disponible
12.6 Autres effets néfastes	Aucun effet important ou danger critique connu.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION :

13.1 Méthodes de traitement des déchets : Opérer selon le droit national, et selon DIR. CER 98/2008 – 91/689 – 955/2014 et actualisations ultérieures.

13.2 Elimination des déchets : Il faut éviter ou réduire au minimum la production de déchets dans tous les cas possibles. Les emballages utilisés doivent être recyclés ou rebutés.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT :

Le produit est classé comme non dangereux selon les classes : ADR / RID / IMO / ICAO / IATA.

15 . INFORMATIONS REGLEMENTAIRES :

15.1 Règlementations et législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Règlement UE (CE) n. 1907/2006 (REACH) Annexe XIV – Liste de substances assujetties à autorisation, substances très dangereuses : aucun composant dans la liste.

Autres normes UE :

Inventaire Européen : Le matériel est dans la liste ou exempté.

Substance chimique dans la Black List : Non présent dans la liste.

Substance chimique dans la liste de priorité : Non présent dans la liste.

Liste IPPC (autorisation intégrée environnementale) – air : Non présent dans la liste.

Liste IPPC (autorisation intégrée environnementale) – eau : Non présent dans la liste.

Règlements internationaux :

Liste convention concernant prohibition des armes chimiques Tableau I mélange chimique : Non présent dans la liste.

Liste convention concernant prohibition des armes chimiques Tableau II mélange chimique : Non présent dans la liste.

Liste convention concernant prohibition des armes chimiques Tableau III mélange chimique : Non présent dans la liste.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique : Non disponible.

16. AUTRES INFORMATIONS :

16.1 Abréviations et acronymie :CLP:Classification, Labelling and Packaging regulation [règlement (CE) n.1272/2008], LD50 : Dose mortel 50%, GHS. Globally Harmonized System of classification and labelling of Chemicals.

16.2 Manuels intégraux des classifications [CLP/GHS] : Non applicable.

16.3 Manuels intégraux des indications de danger abrégées : Non applicable.

16.4 Manuels intégraux de mots R abrégés : Non applicable.

16.5 Manuels intégraux des classifications [DSD/PDP] : Non applicable.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient ont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée et suivant les réglementations en vigueur. Ils sont donnés de bonne foi. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif pour permettre les opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination, en état satisfaisant de sécurité et donc ne devraient être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, elles ne peuvent être applicables en cas de mélange du produit en question avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.